



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 AVRIL 2026 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement mentionné ci-dessus, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 mars 2026, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 76-10 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 76 constituant le plan d'urbanisme révisé concernant les îlots de chaleur urbains* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 7 avril 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Résumé du projet de règlement numéro 76-10 modifiant le plan d'urbanisme

Ce projet de règlement vise à apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin de se conformer à l'obligation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et de décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 17 mars 2026

Sébastien Demers
Greffier